

818^e

Procès-verbal

2025-2026

Procès-verbal de la 818^e réunion de l'Assemblée générale du Syndicat des professeures et professeurs du Cégep Limoilou, tenue le mercredi 25 mars 2026, à 12 h, par Zoom.

Étaient présentes et présents en ligne (21) :

Annie Spahr, Benoit Arcand, Benoit Durand, Dominic Dumas, Dörte Bauer, Éric Delorme, Gabriel Trottier, Guillaume Lafontaine, Guylain Leclerc, Johanne Morin, Julie Brousseau, Julie Cloutier, Julie Lacombe, Julien Brunet, Marie-Ève Mathieu, Mathieu Gagnon, Mathieu Gauvin, Pierre-Daniel Boudreau, Raphaël Gadbois-Langevin, Robin Cormier, Sacha Calixte, Simon Ayoub et Sylvie Pinsonneault.

818.01. Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 12 h 02.

818.02. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour apparaissant dans l'avis de convocation constitue d'office une proposition. Personne ne demande de modification ni le vote.

Résultat du vote sur la proposition principale :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour se lit comme suit :

03. Admission des nouveaux membres
04. Adoption du procès-verbal de la 817^e réunion de l'Assemblée générale
05. Suites au procès-verbal de la 817^e réunion de l'Assemblée générale
06. Élections et nominations
07. États financiers pour l'année financière 2024-2025
08. Avis de motion : Hausse temporaire des cotisations pour le FDL
09. Propositions de modifications au projet de Politique C-02 favorisant un milieu de travail sain et exempt de harcèlement psychologique
10. Information et correspondance
11. Autres sujets, s'il y a lieu et s'il y a au moins 50 membres
12. Levée de la séance

818.03. Admission des nouveaux membres

Charles Pouliot – Génie civil

Nicolas Lévesque – Économique et Créativité et médias
Olivier Crépeault – Chimie

- 03.01. Benoît Durand, appuyé par Dominic Dumas, propose l'admission des nouveaux membres au SPPCL.

Résultat du vote sur la proposition principale : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

818.04. Adoption du procès-verbal de la 817^e réunion de l'Assemblée générale

- 04.01. Dominic Dumas, appuyé par Julie Brousseau, propose l'adoption du procès-verbal de la 817^e réunion.

Résultat du vote sur la proposition principale : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

818.05. Suites au procès-verbal de la 817^e réunion de l'Assemblée générale

Point 817.08. Politique C-02 : Les modifications aux sections 7 et 8 de la politique ont été envoyées à la direction comme demandé.

818.06. Élections et nominations

Expérimentation des modules de formation IA pour personnes étudiantes

Pas de nouvelles candidatures.

Comité ad hoc de réflexion sur l'impact de l'IA lors d'évaluations dans le calendrier scolaire

Présentation des candidatures :

Johanne Morin se présente pour la formation générale.

Résultat du vote sur la candidature :

ÉLUE À L'UNANIMITÉ

Le président déclare la candidate élue.

818.07. États financiers pour l'année financière 2024-2025

(Annexe à l'original 818.07/A)

Julie Lacombe présente les états financiers pour l'année 2024-2025.

- 07.01. Benoît Durand, appuyé par Dominic Dumas, propose de recevoir le rapport de la mission d'examen pour l'année financière 2024-2025.

Résultat du vote sur la proposition principale : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 07.02. Johanne Morin, appuyée par Benoît Durand, propose d'adopter les états financiers du SPPCL, pour l'exercice financier suivant : du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, avec un excédent à répartir de 26 671 \$.

Résultat du vote sur la proposition principale : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

07.03. Gabriel Trottier, appuyé par Dominic Dumas, propose d'affecter l'excédent de l'exercice financier 2024-2025, soit un montant de 26 671 \$, au Fonds de défense local.

Résultat du vote sur la proposition principale : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

07.04. Benoît Durand, appuyé par Johanne Morin, propose de transférer du Fonds d'administration générale au Fonds de défense local un montant de 35 000 \$.

Résultat du vote sur la proposition principale : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

07.05. Dominic Dumas, appuyé par Benoît Durand, propose d'accorder pour les années financières 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 à David Lessard CPA Inc. l'examen des états financiers pour les montants suivants :

- 2025-2026 : 4 050 \$ plus taxes
- 2026-2027 : 4 100 \$ plus taxes
- 2027-2028 : 4 150 \$ plus taxes

Entendu que ces montants seront ajustés advenant de nouvelles obligations en lien avec l'adoption du projet de loi 3 : Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail.

Résultat du vote sur la proposition principale : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

818.08. Avis de motion : Hausse temporaire des cotisations pour le FDL

(Annexes à l'original 818.08/B et 818.08/C)

Robin Cormier présente l'avis de motion et les documents associés.

Montant du Fonds de défense local

Que l'on modifie le Règlement numéro 2 – Finances - des Statuts et règlements des règles du SPPCL de la manière suivante :

Texte actuel :

RF3.01

Qu'un montant correspondant à 5 % des revenus soit affecté au FDL lorsque celui-ci n'atteint pas quatre-cent-mille dollars (400 000 \$). Si le FDL est supérieur à quatre-cent-mille dollars (400 000 \$), les revenus affectés au FDL sont ceux que l'Assemblée générale détermine, le cas échéant, lors de l'adoption annuelle des états financiers ou à tout autre moment jugé opportun.

Remplacer le texte de la clause RF3.01 par le texte suivant :

Qu'un montant de quatre-cent-cinquante-mille dollars (450 000 \$) soit affecté au FDL. Lorsque le FDL n'est pas à quatre-cent-cinquante-mille dollars (450 000 \$), l'Assemblée générale détermine les moyens et la période nécessaires pour combler les sommes

manquantes. Si le FDL est supérieur à quatre-cent-cinquante-mille dollars (450 000 \$), les revenus affectés au FDL sont ceux que l'Assemblée générale détermine, le cas échéant, lors de l'adoption annuelle des états financiers ou à tout autre moment jugé opportun.

Cotisation spéciale

Qu'afin que le montant du FDL soit de quatre-cent-cinquante-mille dollars (450 000 \$), que le taux de la cotisation syndicale spéciale soit de 0,19 % pour la période du 12 juillet 2026 au 15 avril 2028 ou jusqu'à ce que le montant du FDL atteigne quatre-cent-cinquante-mille dollars (450 000 \$). La cotisation spéciale fera passer la cotisation syndicale totale de 1,62 % à 1,81 % pour cette période. La hausse se situe entre 4,10 \$ et 7,89 \$ par période de paie, selon les échelons salariaux en vigueur en 2025-2026.

Le moment du vote sur l'avis de motion est laissé à la discrétion du Comité exécutif.

818.09. Propositions de modifications au projet de Politique C-02 favorisant un milieu de travail sain et exempt de harcèlement psychologique

(Annexe à l'original 818.09/D)

Le point est reporté à une Assemblée générale ultérieure par manque de temps pour analyser les demandes de modifications.

818.10. Information et correspondance

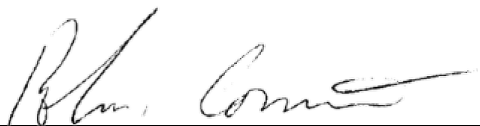
- **Perfectionnement avec libérations** : 30 demandes ont été reçues. De celles-ci, 21 ont été acceptées et 9 laissées de côté par manque de ressources. Il n'y aura donc pas de 2^e appel cet hiver. Les lettres d'acceptation (ou de refus) seront envoyées très bientôt.
- **Manifestation du 2 avril** : Dans le cadre de la grève *Communautaire à boutte* qui culminera par une manifestation le 2 avril, vous trouverez l'information sur la manifestation devant l'Assemblée nationale dans le courriel intitulé *Votre syndicat vous informe d'aujourd'hui*, mercredi 25 mars. Notez qu'aucun transport n'est organisé.
- **Élection au Comité exécutif 26-27** : Rappel que nous sommes en période électorale pour les élections au Comité exécutif. Il faut être membre pour voter. Si votre nom n'apparaît pas, il faut faire une demande d'ajout ou de correction à la liste sur le site Web sppcl.org avant le 13 avril. La liste des candidatures au Comité exécutif sera acheminée par courriel le mardi 14 avril. Les personnes candidates se présenteront lors de l'AG du 15 avril. Le scrutin se tiendra le 16 avril et la confirmation des personnes élues sera connue le soir même, mais officialisée lors de l'Assemblée générale du 22 avril.
- **Hausse salariale** : Nous aurons le 1^{er} avril une augmentation de salaire prévue à la convention collective. Cependant, on ne saura que le 20 avril si nous aurons droit au mécanisme d'ajustement au cout de la vie de 1 % applicable à notre augmentation. Si l'inflation a été plus grande que 2,6 % entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 mars 2026, il y aura un ajustement salarial pouvant aller jusqu'à 1 % de nos salaires. Si c'est le cas, il y aura paiement rétroactif au 1^{er} avril 2026.

818.11. Autres sujets, s'il y a lieu et s'il y a au moins 50 membres

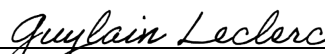
Il n'y a pas lieu.

818.12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 13 h 05.



Robin Cormier
Président de l'Assemblée générale



Guylain Leclerc
Secrétaire de l'Assemblée générale

/vg